

Charte Environnementale Canon

Liffré, le 31 Mars 2005 - Avec la création en 1971, d'un comité anti-pollution, Canon n'a cessé de mettre en place des solutions environnementales concrètes. La recherche de solutions pour protéger l'environnement, telles que les économies d'énergie, la suppression des substances toxiques, le recyclage, le reconditionnement ainsi que le soutien à des organismes environnementaux, font partie intégrante de la stratégie de développement de Canon.

En 1985, ce fut la création du Centre d'analyse industrielle chargé d'évaluer scientifiquement l'impact des activités de la société sur l'environnement.

Canon est également la première compagnie au monde à proposer un programme mondial de recyclage des cartouches de toner (1990).

Canon Inc. a créé en 1995 un Centre d'ingénierie de l'environnement afin d'aller encore plus loin dans la recherche de solutions permettant de préserver l'environnement. Sa mission consiste à mettre en place un programme global de mesures concernant l'environnement.

Les substances toxiques et l'abus des ressources naturelles sont les deux premières sources de destruction de l'environnement. Il en résulte que les trois volets de la politique écologique de Canon sont : **économiser l'énergie, préserver les ressources et éliminer l'usage de substances dangereuses.**

Avec des objectifs précis pour le 21^{ème} siècle, Canon entend maintenir son avance dans l'application de solutions environnementales. L'introduction en 1991, d'emballages en pulpe formée, l'abandon en 1992 de certains CFC et de solvants chlorés en 1997, sont autant d'exemples de mesures prises par Canon.

Lors de la phase de développement des produits, Canon va encore plus loin puisque le cycle de vie complet fait désormais l'objet d'une analyse détaillée de laquelle il est possible d'estimer son impact sur l'environnement.

L'objectif de Canon est de diviser par 10 la facture écologique du produit en fabricant plus léger, et plus petit. Canon se focalise désormais sur la fabrication de produits plus durables.

Dans la juste continuité de sa Politique de groupe Mondial d'Excellence, Canon poursuivra ses avancées dans la production de produits prenant en compte la préservation de nos ressources environnementales.

Philosophie Institutionnelle Kyosei

La philosophie du groupe Canon se résume par un mot, *Kyosei*.

Une définition concise de cette notion japonaise serait : 'vivre et travailler pour le bien-être commun', exprimant ainsi l'idée d'une société idéale dans laquelle tous les peuples vivraient en harmonie et travailleraient ensemble, au-delà des différences de race, de religion ou de culture.

Cependant, la présence de déséquilibres dans notre monde, dans des domaines tels que le commerce, les niveaux de revenus et l'environnement, entrave l'accomplissement du concept *Kyosei*.

Lutter contre ces déséquilibres est une mission pour le futur, et Canon agit pour sa part en promouvant de façon active cette philosophie. Les grands groupes mondiaux devraient établir de bonnes relations, non seulement avec leurs consommateurs et les communautés dans lesquelles ils opèrent, mais aussi avec l'environnement. Ils doivent assumer l'impact de leurs activités sur la société.

Guidé par la philosophie Kyosei et conscient que le premier challenge pour la préservation de l'environnement consiste à gérer l'utilisation des ressources, le groupe Canon met en pratique des activités environnementales avec pour maître mot 'optimiser l'efficacité des ressources au travers d'une élimination complète des pratiques nocives.'

Charte environnementale Canon
Police d'assurance Environnementale EQCD

Environnement

Les entreprises ne sont pas aptes à produire des biens de consommation si elles ne peuvent pas fournir une assurance environnement

Qualité

Les entreprises ne sont pas qualifiées pour commercialiser des biens sur le marché si elles ne peuvent assurer une bonne qualité de production

Coûts

Les entreprises ne peuvent pas être concurrentes si elles ne peuvent répondre aux attentes en terme de prix

Distribution

Les entreprises ne peuvent pas être concurrentes si elles ne peuvent répondre aux attentes en terme de délais

Les fondements de la charte Canon

1. Optimiser les organisations pour promouvoir les efforts environnementaux du groupe et promouvoir une assurance environnement pour les activités de chacune des entités du groupe.
2. Prendre en considération la réduction des effets négatifs dans les plannings produits et dans les niveaux de développement, et conduire une évaluation de l'impact environnemental.
3. Promouvoir le développement des technologies et des matériaux essentiels pour la préservation de l'environnement et partager ces réalisations avec la société.
4. Promouvoir la conservation de l'énergie et des ressources ainsi que l'élimination des substances nocives dans toutes les activités du groupe.
5. Donner priorité aux matériaux, pièces et produits qui ont un impact le plus réduit possible sur l'environnement dans les activités d'achat des ressources nécessaires (achats verts).
6. Etablir un Système de Management Environnemental (SME) pour prévenir les accidents liés à la pollution et à l'environnement, et pour augmenter la préservation de l'environnement.
7. Communiquer activement à chacun de nos actionnaires des informations sur l'impact des activités de Canon sur l'environnement et nos avancées dans ce domaine.
8. Promouvoir l'éducation et les activités pour étendre la connaissance des employés sur l'environnement afin de leur permettre de prendre des initiatives pour mener des activités environnementales.
9. Maintenir des relations étroites avec les organismes gouvernementaux, les associations et autres organismes concernés, leur apporter un support actif et participer à des activités de préservation de l'environnement au sein de la communauté.

Canon Bretagne

Tel : 02 99 23 51 11
Fax : 02 99 23 52 46

e-mail : info@cb.canon.fr
site : www.canon-bretagne.fr